

Paris, 16 septembre.

vote général du peuple des deux Confédérations, et la majorité des voix déciderait également sur les questions en litige.

Le président de la République a été élu par le peuple de la République, et c'est à la majorité qu'il a été élu.

Il est donc de notre devoir d'éclairer votre opinion, ainsi que celle de nos confrères des autres industries.

Dans ces circonstances, les ouvriers ne peuvent rendre leurs chefs ou leurs patrons responsables des risques qu'ils ont dû eux-mêmes prévoir et apprécier.

Quant au malheur survenu, on en recherche la cause. A qui l'imputer? S'il y a le moindre doute, procès; et souvent même, quand il n'y a pas d'enquête, expertises, jugements, arrêts.

On lit dans le Moniteur de l'Algérie: Les traitements du gouverneur général et des hauts fonctionnaires administratifs de l'Algérie ont été fixés ainsi qu'il suit par diverses décisions ministérielles du 5 septembre.

Table with 2 columns: Position and Salary. Governor General: 125,000 fr. Secretary General: 30,000 fr. Prefect: 25,000 fr. Secretaries General of Prefecture: 7,000 fr.

On nous communique la protestation suivante signée par la plupart des conseillers municipaux et par les principaux habitants des communes de Vincennes, Pierrefitte, Stains, Villetaneuse et Montigny:

LES soussignés conseillers municipaux et les principaux habitants des communes de Vincennes, Pierrefitte, Stains, Villetaneuse et Montigny, déclarent protester formellement contre le décret en date du 7 septembre courant, tendant à modifier les articles 31 et 32 de la loi du 25 ventose an XI et aux termes de laquelle ont été supprimés l'étude de M. Breugnot, notaire à Vincennes, et celle de M. Faupin, notaire à Pierrefitte; laquelle modification a pour objet de modifier l'assiette de la taxe sur le revenu et de modifier l'assiette de la taxe sur le revenu et de modifier l'assiette de la taxe sur le revenu.

On nous recevons de plusieurs entrepreneurs, chefs d'ateliers et ouvriers, une lettre très intéressante qui résume les critiques dont a été l'objet la Société d'assurance contre les accidents de toute nature qui frappent les ouvriers dans leurs travaux.

On nous recevons de plusieurs entrepreneurs, chefs d'ateliers et ouvriers, une lettre très intéressante qui résume les critiques dont a été l'objet la Société d'assurance contre les accidents de toute nature qui frappent les ouvriers dans leurs travaux.

échange, ils recevaient 3 fr. par jour pendant le temps de la maladie et de la convalescence, 500 francs de rente viagère et annuelle en cas d'incapacité permanente de travail, 5,000 francs de capital, en cas de mort, au profit de leur famille.

La critique est la caisse de secours sera administrée par le patron.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.

On dit que l'administration est peu de chose, que les ouvriers et les employés ont parfaitement le droit, etc., etc.